

(1)

(N° 214.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 JUILLET 1871.

CONTRAINTE PAR CORPS (1).

AMENDEMENT.

La contrainte par corps est supprimée, sauf en ce qui concerne les témoins défailants.

J. GUILLERY.

(1) Projet de loi, n° 157.
Rapport, n° 195.
